

DÉLIBÉRATION N°2019-20_92
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du jeudi 9 juillet 2020

5. Affaires financières :

5.4 Propositions d'admissions en non-valeurs

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 35 Quorum : 18 Membres présents : 17 Membres représentés : 7 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
---	--

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de passer en non-valeur les créances listées sur le tableau annexé au présent document.

Il s'agit de titres pour lesquelles toutes les procédures de recouvrement engagées sont restées infructueuses (insolvabilité du débiteur, procédure de redressement ou liquidation judiciaire, coût des poursuites trop conséquent au regard du montant de la créance, etc).

Le passage en non-valeur permet de purger les créances des restes à recouvrer enregistrés dans la comptabilité de l'établissement.

Juridiquement la dette n'est pas éteinte et le recouvrement peut reprendre s'il existe une possibilité nouvelle d'obtenir le paiement auprès du débiteur.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent à l'unanimité, les propositions d'admissions en non-valeurs.

Besançon, le 13 juillet 2020

Pour le président et par délégation
La directrice générale des services



Rabia DEGACHI

Annexe n°5 - Tableau d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

**ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/07/2020**

Annexe 5

LIBELLÉS DES TITRES	UB	DÉBITEURS	Montant dû TTC	Montant encaissé ou annulé	Reste dû TTC	dont TVA	MOTIFS DE NON RECOUVREMENT
DI							
DI 2019-2020	901	A	243,00	162,00	81,00 €	0,00	Poursuites contentieuses infructueuses.
DI 2019-2022	Écoles Doct.	B	380,00	128,00	252,00 €	0,00	Poursuites contentieuses infructueuses.
TOTAUX			623,00 €	290,00	333,00 €	0,00	

Signature électronique émise le 29/06/2020 10:37:33
code sécurité 133053628-84-1554553-37-3225930
par Mr Guy LORENZELLI agent comptable
de l'Université de Franche-Comté
Contrôle authenticité du code sécurité sur
<https://lorenzelli7.wixsite.com/verif-signature>